



LIGUE DES PYRÉNÉES

INFOS LIGUE



N°64 – octobre 2015 (annexes 1 à 3)

Annexe 1

Réforme territoriale

- **Le point de vue de FF Cyclotourisme :**

Cette réforme territoriale, qui a pour conséquence première de réduire de 23 à 13 le nombre de structures régionales déconcentrées de la FF cyclotourisme, doit aussi être l'occasion de réfléchir et d'adapter l'organisation et les missions des 4 niveaux fédéraux (national ; régional ; départemental ; local) aux contraintes de la vie associative actuelle, aux financements publics en berne et aux nouvelles orientations prises par la FFCT.

- **Positions affirmées de la FFCT :**

- conformément à la lettre du Ministre des Sports en date du 13 août 2015 la mise en place doit être effective au sein des Fédérations au plus tard le 31 décembre 2017.
- Toutefois, la FF Cyclotourisme a devancé ce calendrier de telle manière que la mise en place soit opérationnelle au 1er janvier 2017 au plus tard, à l'occasion du renouvellement des instances départementales, régionales et fédérales.
- les réserves financières des structures n'appartiennent pas aux représentants actuels de celles-ci, mais aux entités associatives constituées. Elles devront être transmises aux futures nouvelles entités. Les conditions de passation doivent être définies dans la convention de fusion,
- les représentants actuels des ligues doivent, dès à présent, se projeter afin d'établir un état des lieux, et des conséquences en ébauchant des plans d'actions pour l'avenir.

- **Proposition de calendrier de constitution des nouvelles entités :**

- 1er trimestre 2016 : rédaction des statuts, du règlement intérieur, de la convention de fusion par les ligues à partir des documents « types » fournis par la Fédération aux structures régionales,
- 2ème trimestre 2016: relecture par la Fédération des projets de documents établis par les ligues,
- 3ème trimestre : tenue de l'assemblée générale constitutive des nouveaux comités régionaux,
- fin du 3ème trimestre 2016:
 - tenue d'une assemblée générale extraordinaire des ligues pour adoption de la convention de fusion,
 - tenue d'une assemblée générale extraordinaire de constitution des Comités régionaux pour adoption des statuts et d'une assemblée générale ordinaire pour adoption du règlement intérieur,
- fin du 4ème trimestre 2016 :
 - tenue de l'assemblée générale exercice 2016 des ligues qui fusionnent.
- 31 décembre 2016 : date de fin d'exercice des ligues qui fusionnent.
- 1er janvier 2017 : entrée en vigueur des nouveaux comités régionaux,
- Courant janvier 2017: dissolution des anciennes ligues avec arrêt définitif des comptes.

Prochaine réunion :

Le président de ligue participera à la prochaine réunion le mercredi 21 octobre au siège de la FF Cyclotourisme à Ivry-sur-Seine.

Thèmes à aborder :

- les nouvelles missions dévolues aux Comités régionaux et Codep,
- lecture de la version provisoire de la convention de fusion et des statuts, calendrier et échéances. :

Appel : concernant les nouvelles missions dévolues aux Comités régionaux et Codep vous pouvez adresser vos idées au président : georges.golse@wanadoo.fr avant le 15 octobre.

Annexe 2

Bulletin d'inscription au repas qui suivra l'AG de ligue le 29 novembre à Condom (32)

Annexe 3

Bulletin d'inscription à la formation : Autonomie au féminin le 20 février 2016 à Auch